



Les Matinales du créateur d'entreprise

Créer son entreprise : les pièges à éviter.

Patrick Schefer
Délégué à la promotion économique

26 janvier 2012

Département
Office



1201 TIRÉTIERS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 1

Programme

Département
Office

1. Présentation du Service de la promotion économique (SPEG)
2. Créer son entreprise
 1. Business Plan
 2. Aspects juridiques
 3. Assurances sociales
 4. Aspects fiscaux
3. Organismes d'aide / réseaux



1201 TIRÉTIERS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 2

Mission du Service de la Promotion Economique

Département des affaires régionales
Service de la promotion économique

- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1201 TIRÉTIERS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 3

Guichet pour entreprises La porte d'entrée pour l'aide aux entreprises

Département des affaires régionales
Service de la promotion économique

Informations générales et premiers conseils

- Conseils juridiques, fiscaux,...
- Étude de dossiers

Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

Événements destinés aux entrepreneurs

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences
- Formations



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1201 TIRÉTIERS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 4

2. Créer son entreprise

2 aspects principaux

- Business Plan
 - Réflexions préalables
- Aspects formels
 - Formes juridiques
 - Charges sociales
 - Aspects fiscaux

2.1 Business Plan



Business plan

- Outil d'analyse
 - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
 - Identifier les points critiques, les ressources nécessaires,...
- Outil de gestion
 - Planifier les étapes principales
 - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

Éléments clés

- Opportunité
 - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
 - Les clients seront-ils prêts à payer ?
- Marché et concurrence
 - Connaissance du marché, Taille du marché, etc...
 - Connaissance des clients
 - Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels,...
- Stratégie, Marketing
 - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
 - Comment allez-vous trouver vos clients ?



Éléments clés

- Plan d'exécution
 - Quelles sont les étapes importantes ?
- Finance
 - Budget d'exploitation
 - $\text{Chiffre d'affaires} - \text{charges} = \text{BN}$



Budget d'exploitation

	31.12.n	en %	31.12.n+1	en %	31.12.n+2	en %
Chiffre d'affaires						
Vente Produit A	82'000	60.29%	130'000	59.09%	190'000	56.72%
Vente Produit B	52'000	38.24%	75'000	34.09%	120'000	35.82%
Autres	2'000	1.47%	15'000	6.82%	25'000	7.46%
Total	136'000	100.00%	220'000	100.00%	335'000	100.00%
Prix de revient						
Prix de revient A	41'820	51.00%	65'650	50.50%	93'100	49.00%
Prix de revient B	23'400	45.00%	33'000	44.00%	51'600	43.00%
Prix de revient Autres	700	35.00%	5'250	35.00%	8'750	35.00%
Total prix de revient	65'920		103'900		153'450	
Marge brute	70'080	51.53%	116'100	52.77%	181'550	54.19%
Charges d'exploitation						
Frais de personnel	44'500		60'000		90'000	
Loyer	16'000		22'000		22'000	
Leasing	0		0		10'000	
Frais de véhicules	0		0		8'000	
Frais voyages + représentation	4'000		5'000		10'000	
Frais généraux	12'000		15'000		25'000	
Total	76'500		102'000		165'000	
EBITA	-6'420	-4.72%	14'100	6.41%	16'550	4.94%
Amortissement	0		12'000		12'000	
Intérêts	0		0		0	
Impôt	0		0		0	
Bénéfice net	-6'420	-4.72%	2'100	0.95%	4'550	1.36%



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 11

Éléments clés

- Finance
 - Budget d'exploitation
 - Chiffres d'affaire – charges = BN
 - Budget de trésorerie
 - Entrées - Sorties d'argent



➤ **Attention la trésorerie est l'élément clé !**



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 12

Budget de trésorerie

Plan de trésorerie

en CHF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Revenus									
Solde initial du c/c (caisse, poste, banque)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ventes au comptant:									
+ Paiements des débiteurs :									
+ Autres rentrées									
= Total des Encaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Salaires, prestations sociales									
+ Locations									
+ Charges financières									
+ Assurances/taxes									
+ Frais d'administration									
+ Publicité									
+ Autres charges									
= Total des Décaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
= Balance des Encaissements/Décaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Investissements									
+ Désinvestissements									
= Solde du c/c en fin de période	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Limite de crédit à disposition									
= Etat actuel de la trésorerie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



1201 TRÉSORERIE LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 13

2.2. Aspects juridiques

Département
Général

Département
Général



1201 TRÉSORERIE LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 14

Points clés

- Secteur d'activité Département
Général
 - Activités réglementées : reposant sur la réputation, la mise en place de contrôle ou numérus clausus
 - Professions réglementées : formation spécifique (diplôme) ou l'expérience professionnelle.

<https://ge.ch/ecoguichetpmeppi/content/activit%C3%A9s-et-professions-r%C3%A9glement%C3%A9es>
- Risques
 - Responsabilités
 - Statut (indépendant ou salarié d'une société)
- Equipe (une ou plusieurs personnes)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 TIRÉTIERS LU

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 15

Raison individuelle / indépendants

- Caractéristiques de la raison individuelle Département
Général
 - Raison de commerce est le nom de famille de l'entrepreneur
 - Pas de révision des comptes obligatoire
- Frais de création minimes
- Personnellement responsable vis-à-vis de tiers
- Imposition du bénéfice cumulée à toutes les sources de revenus de l'indépendant
- Accomplissement du travail
 - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- Autres critères
 - si le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 100'000.– alors inscription au RC
 - le fait de travailler pour plusieurs entreprises
 - Inscription aux assurances sociales
 - en cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 TIRÉTIERS LU

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 16

Société en nom collectif

Département
Général

- Minimum 2 personnes
- Contrat de répartition des bénéfices
- Raison de commerce doit contenir, soit le nom de famille de tous les associés soit, si tous les associés n'y sont pas nommés, au moins le nom de famille de l'un d'entre eux avec une adjonction indiquant l'existence d'une société (par exemple : " et Cie ", " & Co ", " et Associés ")
- Mode de décision selon contrat
- Inscription au registre du commerce obligatoire
- Assujettissement individuel de chaque associé



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1813 - 1848

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 17

Formation d'une RI ou SNC

Département
Général

- Inscription comme indépendant à la Caisse AVS :
 - www.caisseavs.ch; www.fer-ge.ch, www.faco61.ch, www.ccb.ch , etc..
 - Critères principaux :
 - Le risque économique (investissements, profits et charges pris en charge par l'entrepreneur)
 - L'organisation du travail (absence de lien de subordination)
 - L'accomplissement du travail (délégation possible)
 - Autres critères : Absence de clause de non concurrence, utilisation de ses propres locaux, etc...



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1813 - 1848

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 18

Formation d'une RI ou SNC - 2

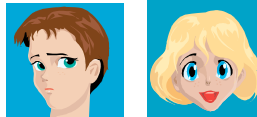
Département
DMS

- Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale
– <http://ge.ch/impots/indépendants>



Raison individuelle

Inscription au RC que si CA >CHF 100'000
(si inscription coûts : CHF 200)



SNC

- Contrat de répartition des bénéfices
- inscription au RC obligatoire (coûts : entre CHF 350 et 450)



1800 TIRIBAGI LU

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 19

Sàrl

Département
DMS

- Un ou plusieurs associés (minimum 1 gérant ou directeur domicilié en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- Personnalité juridique complète
- Capital minimum de CHF 20'000.–
(montant minimum de la part 100)
- Statuts obligatoires (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but social, le montant du capital social et des parts)
- Inscription au RC obligatoire et constitutive
- Consentement des 2/3 des associés (lorsqu'ils représentent la majorité absolue du capital) est nécessaire pour la vente de parts de la société



1800 TIRIBAGI LU

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 20

SA

- Anonymat des actionnaires
- 1 personne physique ou morale est nécessaire à la création (la société devra être représentée par une personne domiciliée en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- Personnalité juridique complète
- Capital social minimum CHF 100'000.— (peut être libéré à 20%, mais au minimum CHF 50'000.--)
- Actions nominatives ou au porteur avec une valeur nominale de CHF 0.01 au minimum
- Statuts obligatoires (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but de la société, le montant du capital action et les apports effectués)
- Inscription au RC obligatoire et constitutive

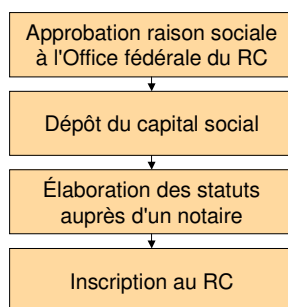


www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 21

Formation d'une SA ou Sàrl



Choix d'une Raison sociale - www.zefix.ch

banque ou notaire

www.notaires.ch / www.notaires-geneve.ch

Registre du commerce via notaire

Coûts :

- Sàrl entre CHF 2'500 à 4'000
- SA entre CHF 7'500 à 10'000



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 22

Révision

Obligation liée à l'importance économique (et non plus la forme juridique*).

.Contrôle ordinaire

- Société satisfaisant 2 de ces 3 critères :
 - CA >20 mio\$ / Total du bilan > 10 mio\$ / nbre d'emplois >50
- Audit approfondi effectué par un auditeur agréé (y compris contrôle interne)

.Contrôle restreint

- Audit effectué par un auditeur agréé

.Opting down

- Société nbre d'emplois <10
- contrôle effectué par un contrôleur non agréé

.Opting out

- Société nbre d'emplois <10
- Renonciation à l'audit (avec accord de tous les actionnaires/associés)

*Sont seules exemptées les entreprises individuelles, les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 TIRÉBANS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 23

Liens utiles

- www.zefix.ch (index central des raisons de commerce, liens vers les registres du commerce cantonaux, recherche de raison de commerce)
- www.pmeinfo.ch (portail PME)
- www.e-service.admin.ch/bewilligungen/index.php?l=fr (autorisations et professions réglementées)
- www.ige.ch (Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle)
- www.switch.ch (noms de domaines)
- www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html (recueil de lois)
- www.seco.admin.ch (Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO)
- www.fosc.ch (Feuille officielle suisse du commerce – FOSC)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 TIRÉBANS LIA

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 24

2.3 Assurances sociales

Eléments clés

- Cotisations différentes selon statut
- Droit aux prestations différent selon statut
- La situation des employés sera identique quelle que soit le statut de l'employeur.

Assurances sociales (indépendants)

AVS	7.800%
AI	1.400%
APG	0.500%
Sous-total I	9.700%

Département
d'Économie
et de la Santé

AF	1.700%
Amat	0.045%
Sous-total II	1.745%

Total	11.445%
--------------	----------------

Sont facultatif :

- L'Assurance Accident (AA)
- La Prévoyance Professionnelle (LPP)

Attention les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeur-Employés



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 27

Assurances sociales (employeur - employé)

	en % du salaire brut		
	Employeur	Employé	Total
Taux fixe			
AVS	4.2	4.2	8.4
AI	0.7	0.7	1.4
APG	0.25	0.25	0.5
AC (Chômage) jusqu'à CHF 126'000.-	1.1	1.1	2.2
AC solidarité (entre 126'001 et 315'000)	0.5	0.5	1
AF (allocations familiales genevoises)	1.7	-	1.7
AMat (assurance maternité genevoise)	0.045	0.045	0.09
Sous-total	8.495	6.795	15.29
Taux variable			
LPP*	7	5	12
LAA			
- Accidents professionnels (AP)	0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)	-	1.3	1.3
Total	16.295	13.095	29.39

*Les taux de cotisations bligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-65 ans. Selon les statistiques de la CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, de la FER Suisse Romande, le taux de cotisation moyen, basé sur le salaire AVS plafonné à CHF 83'520.00 en 2012 (triple de la rente simple annuelle maximale AVS) s'élève à 12 %. Selon les mêmes statistiques, le taux de cotisation moyens s'élève à 15 % (y compris la prévoyance surobligatoire). Enfin, la loi précise que la somme des cotisations doit être au moins égale à la somme des cotisations de tous les salariés. Selon les statistiques fédérales de 2008, le taux de participation moyen de l'employeur s'élève à 58 %.

Source : <https://secure1.fer-ge.ch/wps/portal/fer-ge/services/simulateurchargesEmployeur>



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 28

2.4 Aspects fiscaux

Fiscalité - indépendant

- Obligation de tenir une comptabilité
- Revenu imposable = revenu brut – déductions
(Bénéfice = revenu de l'indépendant)
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

<http://ge.ch/impots/bareme-impot-cantonal-communal-2012>

Aspects formels - Fiscalité - Société

Département
d'Économie

	Fédéral	Cantonal & Communal (moyenne)	Taux d'impôt total
Impôt sur les fonds propres	0	0,40% 0,45%*	0,40% 0,45%*
Impôt sur le bénéfice:			
• Taux ordinaire	6,6%	17,7%	24,3%
• Société auxiliaire (revenus étrangers)	7,4%	4,3%	11,7%
TVA (taux ordinaire)	8%	—	8%

* Pour les entreprises n'ayant pas de bénéfice imposable.



1800 TOMEBAIG LUG

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 31

TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti.
- Facilité administrative : Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année).
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement.

Taux normal : 8,0 %

Taux réduit : 2,5 % (Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)

Taux spécial : 3,8 % (Hébergement)

- Inscription:

www.estv.admin.ch/mwst/dienstleistungen/00229/00591/index.html?lang=fr



1800 TOMEBAIG LUG

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 32

3. Organismes d'aide / réseaux



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 33

Dispositif de soutien aux entreprises

Information



Coaching et accompagnement



Financement



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 34

Panorama

des organismes d'aide
au démarrage et au développement
d'entreprises à Genève



www.ge.ch/entreprises



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 35

Les différentes étapes de la création d'entreprise

Allez sous www.ge.ch/entreprise ou www.ge.ch/entreprises
Choisir dans la marge de gauche : "[Vie de l'entreprise](#)", puis "[Création](#)"

1. [Réflexion préalable sur le projet](#)
2. [Activités et professions réglementées](#)
3. [Business Plan \(ou plan d'affaires\)](#)
4. [Choix de la forme juridique et inscription RC](#)
5. [Droit du travail, main d'œuvre étrangère et assurances sociales](#)
6. [Financement, comptabilité, fiscalité et TVA](#)
7. [Autres éléments à prendre en considération \(locaux, assurances, douane, exportation, propriété intellectuelle, etc\)](#)
8. [Les aides et les organismes d'aide à votre disposition](#)



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 36

Contact

Département
Office

Service de la promotion économique

Patrick Schefer

7, rue des Battoirs

1205 Genève

022 388 34 34

patrick.schefer@etat.ge.ch

www.ge.ch/entreprise

Présentation disponible sur le site :

<http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-et-de-la-formation/Agenda/Matinales-des-createurs-d-entreprise-26.01.12>



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 37